



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 30/05/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **CONVENTION TERRITORIALE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS, DES ACTIVITÉS ET DES PRODUITS DU GROUPE LA POSTE**

Ce vendredi 26 mai 2023, une convention fixant le cadre de la coopération et de l'animation du dispositif partenarial entre les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et le Groupe La Poste a été signée.

Elle instaure notamment un renforcement de cette coopération, suite aux conventions signées en 2006 et 2016, en intégrant les risques nouveaux ou émergents : la prévention de la radicalisation, la fraude aux moyens de paiement, le traitement des réquisitions judiciaires au profit des services de la police et de la gendarmerie nationales, le renforcement des actions dans le domaine de la cyber malveillance.

De manière générale, cette convention a pour but d'améliorer la sécurité des personnels, des activités et des produits du Groupe La Poste et de contribuer à la prévention et la répression de la criminalité et de la délinquance dont ils sont l'objet.

Elle vise également à développer les échanges d'informations, à engager des actions communes de sensibilisation et de prévention aux risques et à favoriser le travail d'enquête au sein des différents établissements ou filiales du Groupe La Poste.



Les signataires de cette convention sont :

- M. Emmanuel Aubry, préfet de la Sarthe,
- M. Fabien Jouron, délégué régional du Groupe La Poste,
- M. Karl Thouzeau, Commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de la Sarthe,
- M. Laurent De La Follye de Joux, colonel, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Sarthe,
- M. Arnaud Gras, lieutenant-colonel, chef du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe.